

Convocation pour médiation pénale auteur majeur

Par **Angelcoeur**, le **12/05/2019** à **17:21**

Bonjour,

Je suis convoquée pour une médiation pénale auteur majeur pour des faits que je n'ai pas commis ! Des témoins étaient présent lors des faits qui me sont reprochés ! Pensez-vous que je dois être représentée par un avocat ou bien avoir une déclaration sur l'honneur des témoins avec leurs photocopies d'identités en pièces jointes à l'appuie lors de cette convocation ?

Merci de votre réponse